



Racing Moto Side Car Club Villeurbannais

Correspondance : M. ANDREY Simon
6, rue Julien Peyhorgues
69100 Villeurbanne
Tél / Fax : 04 78 85 24 14

Epreuve
782

4 Heures de Villeurbanne

50 cc

Epreuve Nationale et Union Européenne

Circuit de Karting ACTUA (69720) St Laurent de Mure
Samedi 6 et Dimanche 7 Octobre 2007

Règlement particulier

ART.1 : Le RMSCV organise une course de motos 50 cc le samedi 6 et dimanche 7 octobre 2007, comptant pour le Championnat Rhône-Alpes Auvergne endurance et sera la finale du Championnat de France Pocket Bike et du Trophée du sud-est.

ART. 2 : Il s'agit d'une course d'endurance de 4 heures ouvertes aux pilotes licenciés F F M par équipage de 2 ou 3 pilotes : M 50 - C 50 - NCB - NCA - NAM - NAC et INTER pour les 50 cc NPP pour les pocket.

Le meeting intégrera de plus des séries Pocket Bike - type sport national - 1 catégorie éducative 7-11 ans encadrée par un éducateur BES (licence éducative F F M-obligatoire)

ART.3 : ENDURANCE : motos 50 cc et 125 - 4 temps - 13 cv
POCKET BIKE : promotion
POCKET BIKE open
EDUCATIFS : machines avec roues de 10 pouces maximum - 50 cc maxi

ART.4 : Le droit d'engagement est fixé à :
ENDURANCE : 50 € par pilote
Championnat POCKET BIKE : 50 € par machine
EDUCATIF : 10 € par machine

ART.5 : Pour les pilotes non licenciés F F M 2007 titulaires du permis de conduire ou CASM, il sera proposé une licence à la journée (demandée à l'avance) moyennant un certificat médical et un chèque de 50 € pour les 50 cc et 33 € pour les pocket. Il est aussi possible de solliciter suffisamment tôt une licence à l'année (130 € + 25 € cot club = 155 €) pour les 50 cc et (65 € + 25 € cot club = 90 €) pour les pocket.

ART.6 : Les demandes d'engagement sont à envoyer LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE à :

Simon ANDREY
6 rue Julien Peyhorgue
69100 Villeurbanne
Tél / Fax : 04 78 85 24 14

Accompagnées des droits d'engagement.

ART.7 : Les contrôles administratifs et techniques auront lieu :
le samedi 6 octobre de 9h à 18h

ART.8 : Les pilotes devront se conformer strictement au code sportif : ils seront tenus de respecter les drapeaux utilisés pour la signalisation, être équipés de casques homologués, gants, bottes ou chaussures montantes, protections dorsales et combinaisons cuir ou similaire obligatoires. Les ravitaillements se font impérativement moteur arrêté.

RAPPEL : Chaque équipage doit fournir un extincteur dans les stands
(règlement F F M)

Pour tout détail non précisé, se rapporter aux règlements F F M des catégories correspondantes et du règlement du Trophée de Sud est pour les pocket.

ART.9 : Horaires ci-joints

ART.10 : Prix, coupes, médailles etc....

ART.11 : Administration et sécurité

Les organisateurs souscrivent conformément à la législation en vigueur, un contrat Responsabilité Civile pour épreuves sportives de véhicules terrestres à moteur auprès de : Assurance Moto Verte.

Directeur de Course :	M. Jean-Pierre PLANCHE
Adjoint au Directeur des courses :	M. Clément LAFAY
Jury :	Melle Christine LEBOEUF – M. Patrick COGNET, M. Jean-Claude FAIVRE
Commissaires techniques :	M. Gérard BOITON - M. Patrick MONDINO – M. François ADE
Commissaires de route :	Mesdames et Messieurs DESCHAMPS – BOYER – DREVET – PICHAT.

VISA LIGUE

15/2002032 de 11/07/2007

LIGUE DU LYONNAIS
DE MOTOCYCLISME
M. R. BUCHER
La Côte Veyant
01800 BARRAMANS

VISA F.F.M

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74, av. Parmentier
75011 PARIS

Visa de la F.F.M. N° 0714027
Paris, Le 17.07.07

VISA PREFECTURE

69 Pour le service sportif.
A. Fournier